



HAL
open science

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET BESOINS SOCIAUX À PARIS

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET BESOINS SOCIAUX À PARIS.
Mardi de Chaligny, 1990, pp.1-42. halshs-01442677

HAL Id: halshs-01442677

<https://shs.hal.science/halshs-01442677>

Submitted on 20 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MARDIS

INFO SOCIAL INFO S
CIAL INFO SOCIAL I
AL INFO SOCIAL INF
SOCIAL INFO SOCI
CIAL INFO SOCIAL I
INFO SOCIAL INFO S
SOCIAL INFO SOCI

EVOLUTION DE LA POPULATION

ET

BESOINS SOCIAUX A PARIS

Par

Monsieur Gérard-François DUMONT,

Professeur à la Sorbonne

le 9 janvier 1990

CHALIGNY

EVOLUTION DE LA POPULATION

ET

BESOINS SOCIAUX A PARIS

Par

Monsieur Gérard-François DUMONT,

Professeur à la Sorbonne

le 9 janvier 1990

Les propos ci-après n'engagent pas la responsabilité du Centre de Chaligny.
ISSN 0996-9446.

Centre de Chaligny : 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 PARIS.
Téléphone : (1) 42-76-42-78:

M. Patrick VALROFF : Nous reprenons le cycle des conférences de Chaligny, avec, cette année, un nouveau programme qui nous permettra d'aborder des sujets aussi variés que possible, comme nous avons essayé de le faire l'an passé.

Nous commençons ce nouveau cycle par une conférence sur les problèmes démographiques et leurs conséquences sur les besoins sociaux.

En effet, il nous a semblé intéressant de voir comment les questions de natalité et de mortalité, les problèmes d'évolution d'une population, de son vieillissement, pouvaient conduire naturellement à modifier un contexte social, en particulier le paysage social parisien. D'abord parce que, si l'on veut prendre convenablement en compte les besoins d'une population, il est primordial d'appréhender son évolution, et d'autre part, parce que les politiques qui sont menées sur le territoire parisien ont, (je l'espère, en tout cas, pour la politique familiale), des conséquences sur la natalité parisienne.

Pour vous exposer ce thème, j'ai fait appel à M. Gérard-François DUMONT, professeur à la Sorbonne. Bon connaisseur des problèmes parisiens, il a reçu en 1982 la Médaille de Vermeil de la Ville de Paris, ce qui prouve que la Municipalité a su reconnaître ses mérites. Il est l'auteur d'ouvrages sur différents aspects de l'économie et de la démographie. Je citerai : "Pour la liberté familiale", et "La France ridée", qui traite du vieillissement de la population ; un autre de ses ouvrages s'intitule "la montée des déséquilibres démographiques". Alfred SAUVY a préfacé deux de ces livres et Pierre CHAUNU a collaboré à l'un d'entre eux.

Je remercie M. Gérard-François DUMONT d'avoir bien voulu se rendre jusqu'à Chaligny et je lui passe la parole.

M. Gérard-François DUMONT : Mesdames, Messieurs, permettez-moi, pour commencer cette conférence, de vous présenter mes vœux pour vous-mêmes, vos familles, et également pour la Ville de Paris au titre de toutes les actions sociales qu'elle développe.

Je voudrais d'abord, ce matin, que nous essayions, ensemble, de dresser un panorama de la population de Paris. La connaissance de cette population doit permettre ensuite de dresser une perspective de l'évolution des besoins sociaux de la ville pour les prochaines années.

L'intérêt du sujet, est, bien entendu, parisien, mais également français.

Un intérêt parisien, parce que la Ville de Paris se préoccupe depuis longtemps de son action sociale.

Un intérêt français, parce que Paris a souvent été une ville "pilote" en matière sociale ; à diverses reprises dans le passé, ou tout au moins depuis que la Ville de Paris est entrée dans le droit commun des communes, un certain nombre de ses initiatives sociales ont été reprises par d'autres collectivités locales ou même imitées par le pouvoir central.

Cet effet d'exemplarité est d'autant plus important que Paris est, comme vous le savez, la ville la plus peuplée de notre pays, avec environ 2 millions d'habitants aujourd'hui (soit environ 3,6 % de la population française) sur un territoire qui représente seulement deux dixièmes du territoire français. Paris est d'ailleurs, doublement, la ville la plus peuplée de France : en terme d'effectifs, mais également par sa densité, (20 000 habitants au kilomètre carré), largement supérieure à la moyenne de la France, établie à 100 habitants au kilomètre carré.

La ville de Paris est également importante en France par les budgets qu'elle gère, environ 25 milliards de francs en 1990.

La démographie est-elle véritablement une question sur laquelle il faut se pencher ? Ne fait-elle pas, au contraire, partie de ces évolutions que personne ne maîtrise ni ne contrôle, et qui exercent leurs effets sur des périodes tellement longues qu'il serait pratiquement impossible de pouvoir les prendre en considération avec sérieux ?

Si la démographie a un intérêt, en tant que science de la population, c'est justement parce qu'elle concerne le seul domaine où nous pouvons parvenir à un certain nombre de certitudes, à la fois sur le présent et sur l'avenir.

En effet, si vous essayez de vous transporter en l'an 2000 ou 2005, vous ne pouvez pas espérer faire une prévision économique raisonnable pour cette période. Quel sera le produit national brut de la France en 2005 ? Quels seront ses taux d'inflation et de chômage ? Quel sera son déficit du commerce extérieur ? On s'aperçoit très bien que, même nos économistes les plus savants, ne sont guère capables de prévoir l'évolution économique à cette échéance.

On peut même penser qu'ils en sont d'autant moins capables qu'ils n'ont pas su pressentir, en ce domaine, les évolutions que nous avons constatées au cours de la décennie 80.

A ce propos, je vous rappelle simplement deux faits, non pas dans un esprit polémique, mais pour éclairer ma démonstration.

Premier fait : en 1982, les experts américains annonçaient à l'unanimité que l'économie américaine allait connaître un désastre. Or, elle a précisément connu, depuis cette date, sa plus forte période de croissance et une résorption du chômage.

Deuxième fait, plus récent: la crise financière d'octobre 1987. Une grande partie des experts pensait qu'elle annonçait une récession et 25 économistes mondiaux ont même signé à l'époque des déclarations qui alertaient sur les risques de catastrophe. Or cette crise financière, vue de façon rétrospective, laisse finalement l'impression d'avoir été un "vrai faux-accident".

Ces exemples nous rappellent combien il est difficile de pronostiquer les évolutions économiques, alors qu'en démographie, la prévision est quelque chose d'extrêmement facile.

Pour connaître la situation démographique de la France en l'an 2005, il suffit de se demander quels sont les Français qui vivront dans l'hexagone dans 15 ans. Ceci revient à réaliser que tous ceux qui auront plus de 15 ans dans 15 ans sont d'ores et déjà nés. On peut donc déjà parfaitement définir une grande part de la population de la France en 2005, celle qui aura plus de 15 ans à cette date et qui est parfaitement connue. En démographie, nous disposons donc de grands éléments de certitude.

Bien entendu, la certitude n'est pas totale, et il demeure des interrogations dont la plus importante a trait à la fécondité. Quelle sera l'évolution de cette fécondité dans les 15 prochaines années ? C'est d'elle que dépendra, en effet, la physionomie de la France et la forme de sa pyramide des âges pour la tranche 0 à 15 ans.

La démographie a donc un énorme avantage : elle donne la possibilité d'avoir des certitudes sur l'avenir dès aujourd'hui. Son immense inconvénient est que ces certitudes sur notre futur concernent le long terme, et dissuadent sans doute certains de s'y intéresser suffisamment. L'unité d'oeuvre, en démographie, est, en effet, la génération ; et une trentaine d'années, cela paraît bien long. Pourtant, c'est aussi ce qui fait l'intérêt de la démographie de pouvoir voir dans le long terme.

Malgré ses atouts, la démographie a cependant des handicaps, que je voudrais tout de suite souligner.

Un recensement va se dérouler en France en mars 1990. Il est organisé par l'INSEE mais la collecte est placée sous la responsabilité des maires. Faire un recensement est entièrement un acte d'exécution et ce n'est pas une opération facile. Même si les recensements français sont globalement de bonne qualité, ils ne peuvent être parfaits : cela supposerait une connaissance exhaustive de l'ensemble d'une population. Or, il y a toujours des personnes hostiles au recensement ou qui ne souhaitent pas être recensées, voire des travailleurs clandestins qui n'ont pas envie de se faire connaître.

Je tiens donc à préciser que toute donnée doit être relativisée et regardée avec un esprit critique, même celles qui paraissent les plus dignes de fiabilité, tel l'état civil.

Après cette introduction volontairement un peu longue, comment se présente la population de Paris, face à l'évolution de ses besoins sociaux?

* *
*

I - LA POPULATION DE PARIS

Première donnée : l'effectif de la population.

Une diminution continue

Cet effectif est en diminution depuis de nombreuses années. La population de Paris peut être évaluée à 2 millions d'habitants au début de 1990 ; elle se trouve à un seuil qui est largement inférieur à tous les effectifs successifs connus à Paris depuis plus d'un siècle.

En 1901, la population de la capitale était de 2 669 000 habitants; son chiffre le plus élevé a été atteint en 1921, avec 2 906 000 habitants. Aujourd'hui, avec 2 millions d'habitants, elle est donc inférieure de 29 % à l'effectif atteint en 1921. Si l'on revient un peu au XIXe siècle, on s'aperçoit que la Ville de Paris avait 2 400 000 habitants en 1876, ce qui est largement supérieur aux 2 millions de 1990.

Depuis 1921 (année-sommet de la courbe de l'effectif parisien), la population n'a cessé de diminuer, même s'il faut encore attendre les résultats du recensement de 1990 pour avoir de plus grandes confirmations à cet égard.

Cette diminution n'a d'ailleurs pas été régulière et il y a eu des périodes de baisse tantôt plus accentuées, tantôt plus limitées.

La période de la plus forte baisse s'est située, semble-t-il, entre 1968 et 1975. Ces dates de référence, 1968 et 1975, sont précisément celles des années de recensement : on ne peut bien mesurer les différences qu'entre les années de recensement. La baisse moyenne observée entre 1968 et 1975 a été de 1,7 % par an, soit une décroissance assez rapide.

Par contre, la baisse s'est ralentie de 1975 à 1982 (0,8 % par an en moins). Et les dernières évaluations que nous pouvons avoir font état d'une baisse d'environ 0,5 % par an depuis 1982.

Malgré tout, en 20 ans (de 1962 à 1982), Paris a perdu 22 % de ses habitants.

Des contrastes selon les quartiers

Il y a un certain contraste dans l'évolution de la population des différents arrondissements, et plus nettement encore, dans celle des quartiers.

D'un point de vue global, c'est essentiellement dans le centre de Paris que la population a le plus baissé pendant la période 1962-1982. Les dix premiers arrondissements ont, en effet, connu une baisse de population beaucoup plus rapide que la moyenne.

Dans les dix arrondissements périphériques, l'évolution est plus contrastée. On ne peut véritablement opposer une évolution rapide des dix premiers arrondissements à une évolution moins rapide des dix derniers, mais plutôt une évolution "contrastée" des dix derniers arrondissements. La baisse y a été assez rapide dans les arrondissements qui étaient déjà assez peuplés et se trouvaient avoir une forte densité (les 17ème, 18ème, 11ème et 16ème) ; elle a été plus limitée dans certains arrondissements comme le 16ème et certains quartiers du 18ème ; par contre, une augmentation de la population a pu être constatée essentiellement dans l'est parisien (12ème, 13ème, 19ème et 20ème).

L'augmentation de la population (outre le nord-est parisien et le sud-est parisien) est également nette dans le quartier de Grenelle : celui-ci est un peu l'exception qui confirme la règle dans la partie centrale et la partie ouest de Paris.

Par ailleurs, même si on considère l'évolution de la population en augmentation du nord-est de Paris, il faut distinguer certains quartiers comme l'hôpital Saint-Louis et Saint-Fargeau, qui ont connu une progression plus importante de leur population ; dans le sud-est, c'est plutôt dans les quartiers de Bercy, de Picpus, ou de la Gare qu'ont été enregistrées des augmentations significatives.

Un phénomène urbain général

Si l'on compare Paris avec la proche banlieue, on observe une évolution assez semblable. Les départements de la petite couronne ont enregistré une baisse de leur population. Plus précisément les deux tiers de leurs communes ont connu une diminution de population, parfois dans des proportions plus importantes que Paris, notamment à Fresnes, à Rungis et à Chatenay-Malabry.

Si l'on compare maintenant Paris avec les grandes villes françaises et les grandes métropoles du monde occidental, l'évolution de notre capitale n'est pas non plus spécifique. Les grandes villes françaises comme Nantes, Toulouse, Bordeaux, Saint-Etienne et Lille ont également enregistré, sur leur territoire, une diminution de population.

En ce qui concerne les grandes villes étrangères, on a aussi constaté une baisse, même s'il est difficile d'en quantifier l'importance. Les statistiques indiquent une diminution à Londres, comme à New-York, ce que contestent cependant les autorités de cette ville.

Deuxième donnée : la densité de la population

Celle de la ville de Paris est de près de 20 000 habitants au kilomètre carré. Bien entendu, cette densité a évolué parallèlement à celle de l'effectif de la population puisque le territoire de la ville de Paris n'a pas été modifié et que, par contre, sa population a diminué.

J'attire votre attention sur le fait qu'on a parfois tendance à calculer la densité de Paris en excluant les bois de Vincennes et de Boulogne ce qui modifie les chiffres obtenus.

Une situation variable suivant les quartiers

Il y a une baisse considérable de la densité dans ce qu'on appelle parfois le "triangle d'or", c'est-à-dire cette partie de Paris où il y a une densité de bureaux à la fois très forte et croissante (Champs-Élysées, Bourse, Madeleine). Là, on est en présence d'un faible peuplement : la population de Paris, dans ce périmètre de bureaux, est même aujourd'hui plus faible en densité que celle de communes semi-pavillonnaires de la banlieue parisienne.

Par contre, on a assisté à une augmentation de la densité dans des quartiers autrefois peu denses, notamment dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. La superficie de ces arrondissements était autrefois fortement occupée par l'industrie et l'artisanat, maintenant décentralisés en banlieue. Les ateliers, les petites usines y ont souvent été remplacés par des logements.

Une densité encore forte

Par rapport à la banlieue, et malgré la baisse de population, la densité de Paris reste extrêmement importante. Dès que l'on s'éloigne un peu de Paris, la densité diminue très rapidement et se trouve divisée par quatre (à part quelques exceptions comme Levallois-Perret ou Le Pré-Saint-Gervais qui sont des communes limitrophes).

Troisième donnée : la population étrangère

Il est extrêmement difficile de cerner l'évolution du nombre des étrangers, d'une part, en raison des insuffisances propres au recensement, et, d'autre part, en raison de la méconnaissance des mouvements migratoires.

A l'occasion du recensement, on demande à chaque habitant de remplir un questionnaire, "le bulletin individuel", sur lequel il indique notamment sa nationalité. Or il y a des personnes qui habitent à Paris mais qui ne connaissent pas leur véritable nationalité, en raison de la complexité du code de la nationalité française : ainsi, des personnes peuvent se déclarer de nationalité algérienne alors qu'en fait, juridiquement, elles sont de nationalité française, ou vice versa ; en outre, il peut être attribué à quelqu'un la nationalité française à l'âge de 18 ans sans qu'il en soit jamais informé. C'est une des raisons pour lesquelles des projets avaient été élaborés pour réformer ce code.

En outre, dans une ville, il est difficile de récupérer tous les bulletins individuels d'une population : les gens travaillent dans la journée, peuvent être en déplacement. Ainsi en est-il aussi pour les clandestins, qui n'ont pas envie d'être recensés. Nous avons d'ailleurs un bon exemple de l'insuffisance du recensement. En effet, l'opération de régularisation des clandestins décidée par le gouvernement en 1981 a permis, à elle seule, de retrouver 30 000 habitants dans la seule ville de Paris.

Enfin, pour améliorer la qualité du recensement, il faut embaucher des agents recenseurs ayant des connaissances linguistiques ; il y a en France des personnes (de nationalité française ou étrangère), qui ne sont pas forcément capables de remplir un bulletin individuel en langue française, par méconnaissance de cette langue.

Les exemples ci-dessus montrent la difficulté, même à une date donnée, de faire une photographie de la population étrangère d'une commune comme la ville de Paris.

Si maintenant on essaie d'évaluer l'évolution de la population étrangère dans le temps, l'opération est encore plus difficile, car elle suppose connus les mouvements migratoires. Or, ces mouvements migratoires, même internes à la France (par exemple entre Lyon et Paris), ne sont pas calculés en permanence : seules sont appréhendées (par différence) les migrations globales, par comparaison entre deux recensements. C'est-à-dire que les mouvements migratoires concernant Paris ne seront estimés qu'en 1991 ou 1992, avec les résultats du recensement de 1990, et seulement sur la période 1982-1990, de sorte qu'il ne sera pas possible d'indiquer précisément les données annuelles des migrations.

Pour avoir une parfaite connaissance des mouvements migratoires, il conviendrait de créer des déclarations de domicile, comme cela existe dans certains pays, notamment en Belgique. Quand un résident change de lieu d'habitation, il doit faire une déclaration de domicile, ce qui permet de suivre les mouvements internes.

A défaut, on pourrait penser à utiliser les fichiers des élections. Or, ces fichiers ne sont guère à jour car, quand le Maire de Paris écrit à l'ensemble des électeurs pour leur envoyer leur nouvelle carte d'électeur, un pourcentage d'environ 15 à 20 % des cartes s'avère revenir. Ceci révèle bien l'insuffisance de qualité de ce fichier pour fournir des données de population.

Le recensement de 1975 avait évalué à 312 000 le nombre des étrangers à Paris. En 1982, avec 362 000 personnes, ils composaient environ 16 % de la population parisienne. Ce qui signifierait donc que la population étrangère à Paris est, en pourcentage, beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la France où elle représente moins de 7 %.

Comment se répartissait cette population en 1982, sachant que nous n'avons pas de chiffres fiables depuis ?

Schématiquement, on peut considérer qu'il y avait trois tiers :

- Un premier tiers originaire des pays européens du sud de l'Europe (Portugais, Espagnols et Italiens). Cette population du sud de l'Europe était plutôt en diminution, sauf les Portugais.

- Un deuxième tiers formé par les Maghrébins ; eux étaient, par contre, en augmentation rapide.

- Le troisième tiers provenait du reste du monde, avec des nationalités extrêmement diverses (tous les pays du monde ont des ressortissants à Paris).

Une autre spécificité (hors l'augmentation des Maghrébins), était pour Paris l'augmentation de la population étrangère en provenance des pays de la C.E.E., ce qui est logique dans le cadre de l'europanisation de la ville de Paris.

Quatrième donnée : la structure de la population

Structure par âge

La structure par âge de la ville de Paris est extrêmement particulière, dans la mesure où il y a une faible représentation des enfants et des adolescents de moins de 15 ans. C'est là la grande spécificité de la ville : les moins de 15 ans représentent seulement 13,4 % de la population de Paris, contre 27 % pour l'ensemble de la France.

En ce qui concerne les personnes âgées, on constate une diminution de leur nombre entre 60 ans et 75 ans. Par contre, il y a une augmentation des personnes dites du "4ème âge" (plus de 75 ans). Mais cette augmentation ne compense pas la diminution des 60-75 ans.

L'évolution de la structure par âge de Paris, entre 1975 et 1982, est un peu paradoxale dans la mesure où on constate plutôt un rajeunissement, beaucoup moins lié à l'évolution de la natalité qu'à l'évolution de la population âgée. Le nombre des personnes âgées a globalement diminué dans Paris alors qu'augmentait la population d'âge actif et que la population jeune diminuait dans des proportions plus faibles que la population âgée.

Structure familiale

Nous y trouvons une autre caractéristique de Paris : c'est l'importance des personnes vivant seules, parmi la population des plus de 20 ans. Le tournant de 1982 est symbolique dans les chiffres ; pour la première fois, un recensement révèle, à Paris, l'existence d'une population vivant seule, supérieure à 50 % des ménages.

Cette population qui vit isolément se répartit entre des célibataires, des personnes célibataires. La moitié d'un second tiers est formée de veufs (10 %) et de divorcés (7 %).

Une telle proportion de population vivant isolément (50 %) ne se constate dans aucune autre ville ou collectivité du territoire.

II - FACTEURS EXPLICATIFS

L'évolution de la population de Paris peut être expliquées par cinq facteurs.

La baisse de la fécondité

La fécondité de la ville de Paris a diminué, comme l'ensemble de la fécondité de la France, avec cependant deux spécificités :

- la fécondité de la ville de Paris a commencé à baisser avant celle de la France et avec une certaine précocité par rapport aux autres régions françaises ; de ce fait, pendant plusieurs années, la fécondité de Paris a été parmi les plus basses de France.

- cette fécondité est redevenue relativement plus favorable par rapport à celle des différentes collectivités françaises, de sorte que Paris n'a plus la fécondité la plus basse de France, mais se trouve aujourd'hui dans la moyenne.

La baisse de fécondité de Paris au début des années 60, puis son accentuation dans les années 70 obéit aux mêmes mécanismes que l'évolution de l'ensemble de la fécondité de la France.

Le dernier tiers du XXe siècle a été marqué, dans l'ensemble des pays occidentaux, par ce que j'ai dénommé la "deuxième révolution démographique". La première est celle qui avait permis un recul considérable de la mortalité, surtout infantile. La deuxième révolution démographique, c'est la maîtrise de la fécondité.

Avant cette période, au tout début des années 60, des enquêtes étaient réalisées dans les maternités, auprès des femmes qui venaient d'accoucher, pour savoir si elles avaient désiré leur enfant ; il ressortait des réponses que 55 % des mères se déclaraient très heureuses d'avoir eu ce bébé, voulu et désiré.

Tandis que les autres mères (45 %) se disaient contentes d'avoir eu le bébé, sans l'avoir pourtant positivement désiré au moment où il est né. Et elles ajoutaient parfois que c'était un bébé "Ogino", ou un bébé "température", témoignant de la médiocre efficacité de leur méthode de contraception.

On peut donc considérer que parmi toutes les personnes nées avant les années 60, 45 % d'entre elles n'étaient pas positivement désirées au jour de leur naissance.

Depuis lors, il y a eu un retournement complet du régime démographique et du régime de contraception. En effet, avec les nouvelles techniques aujourd'hui totalement efficaces, l'état naturel de la femme est d'être en état de contraception.

Avant cette révolution démographique, la fécondité était un événement partiellement aléatoire, partiellement non voulu ; aujourd'hui, dans la quasi-totalité des cas, la fécondité est un acte programmé volontairement, délibéré, résultant d'un choix décidé à l'avance, et maintenu pendant plusieurs mois. Le couple qui souhaite un enfant ou un enfant de plus, doit, en effet, d'abord suspendre la méthode de contraception qu'il utilise. Or les médecins, en ce qui concerne la pilule, demandent trois mois de latence avant de recourir à l'acte de fécondation. Il faut donc prendre la décision de suspendre sa contraception, attendre un certain temps, recourir à la fécondité souhaitée ; il faut ensuite maintenir sa décision, en renonçant à utiliser l'avortement ou d'autres méthodes nouvelles qui se développent aujourd'hui.

La quasi-totalité des naissances résulte maintenant d'actes délibérés et volontaires. Les naissances partiellement aléatoires, mais qui survenaient, ont été supprimées par cette deuxième révolution démographique, qui explique donc le renversement total de l'évolution de la fécondité. Ce mouvement s'est développé en deux étapes :

- au début des années 60, commence la baisse de fécondité ;

- au début des années 70-74 (en France), survient une deuxième rupture, avec une fécondité qui passe en dessous du seuil des générations. La France entrait alors, en 1974, dans ce que j'ai appelé "l'hiver démographique", le nombre de naissances n'étant plus suffisant pour assurer le simple remplacement des générations. La France a donc une population qui vieillit depuis maintenant quinze ans.

La baisse de fécondité n'est pas véritablement une spécificité parisienne, même si la seconde révolution démographique a touché Paris avant le reste de la France. La caractéristique actuelle de la fécondité parisienne est qu'elle n'est plus la dernière de France, alors que c'était le cas au début des années 70. Ainsi Paris a maintenant une fécondité supérieure à celle de Rennes. Cela amène à devoir réviser un peu ses leçons pour oublier que les Bretonnes sont fécondes, ce qui n'est plus vrai depuis déjà de nombreuses années. Nous devons également revoir nos imageries italiennes, mettant en scène une "mama" assise sur une chaise avec trois bébés sur chaque genou car l'Italie a battu le record du monde de la sous-fécondité en 1987.

La fécondité à Paris est de 1,6 enfant par femme en 1989, ce qui met la capitale en dessous de la moyenne nationale (1,8), mais ne la classe pas dans les chiffres les plus bas de la France (1,4).

La raison de la remontée relative de Paris dans le classement de la fécondité se découvre en examinant l'évolution des naissances.

La baisse des naissances

Deux chiffres sont significatifs à la fois de l'évolution des naissances, mais aussi de l'importance de la première révolution démographique : en 1901, Paris comptabilise 77 000 naissances, en 1987, il n'y en a plus que 31 500, soit une baisse de 59 % par rapport à 1901. Entre ces deux dates, en 1947, la ville de Paris avait encore 52 000 naissances.

Comment relier le chiffre des naissances avec celui de la fécondité ? Parmi les 31 500 naissances de 1987, environ 25 à 30 % sont le fait de parents étrangers.

Pourquoi ne peut-on pas indiquer précisément le nombre des naissances de nationalité étrangère ? Parce que la nationalité, dans notre pays, n'est pas relevée à la naissance. On enregistre bien la nationalité des parents mais on ne connaît pas celle du bébé ; de sorte qu'il y a plusieurs approches pour appréhender la nationalité des naissances. Il faut considérer si le père est étranger, si la mère est étrangère (parfois, la mère est étrangère et le père français, ou vice versa), si les deux parents sont étrangers pour tenter d'en tirer une moyenne. Celle-ci restera malgré tout une cote mal taillée, car il y a aussi des enfants de mère étrangère et de père inconnu. C'est pour cela que le chiffre des naissances étrangères est assez imprécis (25 à 30 %) : il dépend de la définition choisie.

Après avoir eu la plus basse fécondité de France, Paris n'est plus au dernier rang, justement parce que la fécondité des étrangers y est plus élevée. Paris bénéficie donc de la sur-fécondité relative des étrangers.

La mortalité

Pour percevoir l'évolution de la mortalité, il est intéressant, également, de se référer à l'année 1901 où il y avait 70 000 décès à Paris. Ces dernières années l'ordre de grandeur est de 22 000.

Ces deux chiffres soulignent notamment l'augmentation de l'espérance de vie. Il exprime également combien est caduque toute la littérature qui a été développée à partir de Jean-Jacques Rousseau, puisque cet auteur fut un des premiers à avoir consacré de nombreux développements aux méfaits et aux risques de la vie urbaine.

Le faible taux de mortalité mesure combien, en définitive, la ville, grâce à son effort social, a réussi à accroître la qualité de la vie, de sorte que l'espérance de vie des personnes habitant une cité urbaine très dense comme Paris n'a rien à envier à celle des habitants des zones rurales.

La ville n'est donc pas ce monstre mortel, présenté dans une certaine littérature. Si elle ne l'est pas, c'est parce qu'elle a su réagir en développant une action sociale et sanitaire qui a répondu aux besoins de territoires dont le peuplement est extrêmement important.

Le solde naturel

La différence entre la natalité et la mortalité dégage un solde naturel. Le solde naturel de la ville de Paris est positif, d'environ 10 000 habitants par an ; c'est-à-dire que le nombre des naissances y excède, chaque année, d'environ 10 000, celui des décès.

Ce solde naturel est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début du siècle, malgré la baisse de fécondité, parce que les conditions sociales se sont améliorées et que la mortalité infantile s'est considérablement abaissée.

Sa valeur positive a cependant varié selon les années. Le solde a, bien entendu, été plus fort les années où la fécondité était plus favorable, (notamment au tout début des années 80), puis plus faible (particulièrement en 1976, année de plus basse fécondité). Aujourd'hui il se situe, dans une fourchette, entre 8 000 et 10 000 habitants.

Le solde migratoire

Si le solde naturel reste positif, alors que la population diminue, c'est que le solde migratoire est, lui, négatif. La population de Paris diminue parce qu'il y a plus d'habitants qui quittent la capitale que de personnes qui viennent y habiter. Le solde migratoire a été très négatif dans les années 60, même s'il semble que l'on ait assisté ces dernières années à un ralentissement de ce mouvement.

Dans les années 1962-1968, la moyenne du solde migratoire négatif a été de 45 000 par an, ce qui est un chiffre extrêmement important : Paris aura ainsi perdu chaque année l'équivalent d'une ville comme Melun. Ce solde migratoire aurait, depuis, diminué, et on pense qu'il s'établirait autour de 25 à 30 000 pour la décennie 80. Le recensement de 1990 devra confirmer ou infirmer ces chiffres.

Cette évolution n'est pas spécifique à Paris, car les grandes villes, tant européennes que françaises, accusent également des soldes migratoires négatifs. L'Ile-de-France, elle-même, a, pour la première fois, enregistré un tel solde négatif pour la période 1975-1982 alors que cette région avait auparavant toujours connu des valeurs positives.

Qu'en sera-t-il en ce qui concerne la période 1982-1990 ? C'est évidemment difficile à prévoir.

La reprise économique semble cependant avoir assez favorisé la région Ile-de-France. Les gouvernements ont d'ailleurs été amenés à prendre certaines mesures, du moins à supprimer certaines contraintes qui décourageaient l'investissement dans cette région. Car, au plan de l'économie internationale, l'Ile-de-France n'est plus aujourd'hui seulement en concurrence avec les autres régions françaises, mais aussi avec les autres grandes régions européennes ; cela rend indispensable une politique internationale qui ne pénalise pas l'installation d'entreprises multinationales en Ile-de-France.

Vue d'ensemble

La raison fondamentale de la baisse de population de la ville de Paris se trouve dans son solde migratoire négatif ; ce résultat est confirmé par une analyse plus fine, au travers de l'évolution de la structure des ménages et du développement de la "décohabitation". Même si nous assistons en même temps à un autre développement de la cohabitation ... que l'on appelait autrefois concubinage.

On assiste donc à la fois à un développement de la cohabitation juvénile et, en même temps, à une "décohabitation", c'est-à-dire à une diminution du nombre d'habitants par logement, ce qui est mis en évidence par l'évolution du solde migratoire.

En 1954, chaque logement avait en moyenne 2,35 occupants. En 1982 les logements de Paris n'avaient plus en moyenne qu'1,95 habitants. Ces virgules feront sans doute sourire mais en démographie, pour faire des moyennes, on coupe les hommes et les femmes en tranches... C'est un peu l'un de nos péchés !

Parmi les éléments explicatifs, trois choses essentielles sont donc à retenir :

- la deuxième révolution de la démographie a touché la ville de Paris comme l'ensemble de la France.

- la diminution du nombre d'habitants par logement concourt à un solde migratoire négatif.

- la relative remontée de la fécondité de Paris est liée à une importante population étrangère qui apporte une fécondité nettement supérieure à celle de la population de nationalité française.

* *
*

III - PERSPECTIVES

Prévision ou projection ?

En démographie, si on regarde les perspectives de population à deux ou trois ans, on peut pratiquement parler de prévisions, c'est-à-dire avancer des certitudes assez grandes parce que, à deux ou trois ans, le "différentiel" éventuel des naissances ne va pas représenter un changement de population considérable.

En effet, dans une perspective de population, qu'est-ce qui peut bouleverser une prévision ? Seuls quelques éléments fondamentaux et structurels, comme par exemple une évolution considérable et brutale de la mortalité due à un développement plus exponentiel du SIDA ou à une aggravation subite des conditions sanitaires. Des retournements extrêmement rapides de l'évolution des flux migratoires peuvent également bouleverser les évolutions de population. Des changements considérables dans la fécondité ne peuvent modifier que la base de la pyramide des âges.

Il ne peut donc y avoir de modifications significatives, en quelques années, qu'en cas de remontée importante de la natalité ou de mouvements migratoires considérables. Cela serait alors le fruit d'évolutions géopolitiques, que la ville de Paris connaît bien, puisqu'elle est aussi un lieu où les réfugiés politiques du monde entier viennent s'installer. Dans une certaine mesure, l'évolution de la population de Paris connaît un peu le contrecoup des évolutions politiques du monde. Quand une situation politique se détériore au Chili, Paris recueille des Chiliens ; quand elle se détériore au Liban, Paris recueille des Libanais, etc... Il ne faut jamais oublier la dimension politique de certains mouvements migratoires.

En conclusion, on peut utiliser le terme de "prévision" lorsqu'on regarde l'évolution d'une population sur quelques années.

Si on se transporte sur un nombre d'années plus important, supérieur à 5 ans (20 ans, 30 ans ou 40 ans), il faut alors plutôt parler de "projection" car les éléments structurels cités tout à l'heure sont susceptibles d'exercer des effets importants.

Sous réserve des hypothèses faites, il est possible d'avoir des quasi-certitudes sur l'évolution de Paris dans les quelques années à venir.

Diminution du nombre des personnes âgées

On va d'abord enregistrer, sans aucun doute, une diminution du nombre des personnes âgées. Cela est inscrit dans la pyramide des âges de la ville.

Certes, cette diminution concernera plus les personnes du 3ème âge, (moins de 75 ans) que celles du 4ème âge (plus de 75 ans) ; mais la baisse de la population âgée concerne globalement la classe âgée de plus de 60 ans. C'est-à-dire que, toutes choses égales par ailleurs, les mandats municipaux des années 90 n'auront pas à consacrer aux personnes âgées des budgets en augmentation sauf, évidemment, à vouloir améliorer la qualité moyenne des prestations par personne âgée. L'effectif de population concerné par ces budgets va, en effet, diminuer dans des proportions importantes.

Pour pouvoir les déterminer, deux hypothèses sont possibles.

Première hypothèse, l'absence de mouvement migratoire. Dans ce cas, les personnes âgées ne quittent plus Paris pour aller finir leur retraite ailleurs. Il s'agit de l'hypothèse la plus haute car, dans le passé, on a observé un exode ininterrompu de personnes âgées au moment de leur retraite et après leur retraite. Même dans ce cas, le nombre de personnes âgées diminuerait à Paris.

Deuxième hypothèse, les départs se poursuivent. Si l'on prend comme base un flux de départ moyen des personnes âgées comparable à celui constaté ces dernières années, on constaterait une baisse encore plus rapide de leur nombre dans la ville, qui se traduirait par de moindres besoins sociaux quantitatifs.

Augmentation des adultes vivant isolément

L'autre caractéristique de la ville de Paris sera le développement de la population vivant isolément (tout du moins en pourcentage) ; ceci signifie qu'il faudra s'adapter aux besoins sociaux d'une population, pour laquelle le jeu de la solidarité familiale ne s'exerce guère. Il s'agit souvent de personnes qui n'ont pas de famille : d'où la nécessité d'instituer d'autres types de solidarité, de voisinage ou de quartier. Cela suppose une démarche extrêmement décentralisée de l'action sociale pour permettre que les relations s'établissent à l'échelon des lieux d'habitation et des quartiers entre des gens isolés.

Importance de la population étrangère

Cette troisième caractéristique de Paris appelle sans aucun doute des réponses spécifiques. Les chiffres, dans les écoles, sont bien connus ; ils indiquent des pourcentages considérables qui révèlent des besoins de pédagogies adaptées pour éviter que les enfants ne soient pénalisés au plan social.

* *
*

En conclusion, et pour être un peu normatif, je crois que les besoins sociaux de la ville de Paris, dans la décennie 90, appellent quatre réflexions principales.

Quatre réflexions :

1) Nous avons constaté, depuis vingt ans, un bouleversement complet de la composition de la population de la ville de Paris : au niveau des structures familiales, des ménages, des nationalités, et également, des catégories socio-professionnelles.

Ce bouleversement complet justifierait des études très précises sur les comportements et sur les besoins sociaux.

2) Dans une ville, il est, bien entendu, logique que l'action sociale se penche de façon prioritaire sur les personnes confrontées à des difficultés matérielles et financières. Demain, au-delà des difficultés financières, les questions qui vont se poser concerneront d'autres formes de solidarité à l'égard de personnes peut-être pourvues de ressources financières suffisantes, mais se trouvant en situation d'isolement ou d'inégalité (mauvaise insertion, difficulté d'adaptation des immigrés, etc.).

3) Il faut dès lors réfléchir à la façon d'adapter les équipements actuels aux besoins spécifiques d'une population âgée qui vieillit et diminue, et des personnes vivant isolément, même si elles ne manquent pas de revenus.

4) Dans le même temps, il faut prévoir la politique à développer vis-à-vis des personnes immigrées de toutes origines. Or, le problème des personnes de nationalité étrangère vivant à Paris est complexe, car chacune vit dans un contexte spécifique, qui peut être extrêmement différent. On ne peut comparer la situation d'un ressortissant arabe qui habite Avenue Foch avec la condition de celui qui habite dans l'îlot Chalon. Enfin, il ne faut surtout pas oublier le rôle de Paris capitale de la France, non seulement métropolitaine, mais aussi élargie aux DOM-TOM, d'où découle sa mission d'accueil vis-à-vis d'une population immigrée de nationalité française qui a des besoins spécifiques.

DEBAT

QUESTION : Pouvez-vous, en quelques mots, nous décrire la structure socio-professionnelle de la population parisienne ?

M. DUMONT : Paris, il y a vingt ans, était encore une ville assez industrielle. Il restait alors, dans les arrondissements périphériques, de véritables unités industrielles, au sens propre du terme. Ces unités ont maintenant quitté la ville ; il en résulte que l'emploi industriel à Paris a fortement régressé.

Pourtant, la situation parisienne réserve encore des surprises. Ainsi lorsqu'on considère les structures socio-professionnelles telles qu'elles ressortent des résultats du recensement, on est étonné devant certains chiffres ; par exemple, même s'il y en a peu (1 500), on apprend l'existence d'agriculteurs à Paris...! On savait bien que, face aux difficultés de la guerre, certains habitants s'étaient mis à planter des pommes de terre dans le Champ de Mars entre 1940 et 1945, mais on ne s'attendait guère, en 1990, à trouver encore des agriculteurs dans la capitale.

Mais, fondamentalement, Paris est de plus en plus une ville tertiaire. Elle a de moins en moins d'ouvriers (19,7 % en 1982) et ceux qui restent sont en grande partie des clandestins (comme dans le quartier du Sentier). Sa structure professionnelle s'élève de plus en plus vers la catégorie des cadres moyens (17,6 %) et surtout des cadres supérieurs et des professions libérales (18,8%).

J'ai en tête un exemple très significatif de cette évolution, celui d'une grande opération immobilière qui se déroule actuellement et concerne un centre administratif. Ce centre, qui compte plusieurs centaines d'emplois, a un tiers d'employés, un tiers d'agents de maîtrise et un tiers de cadres. Il va s'installer à Cergy-Pontoise, et sera remplacé par d'autres bureaux ; il est d'ores et déjà certain que la population socio-professionnelle qui va s'installer dans ces bureaux comportera moins d'un tiers d'employés, et plus de cadres moyens et de cadres supérieurs.

Or, ce qui constitue la diversité de Paris, aujourd'hui comme hier, c'est le maintien d'une population d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises indépendants (7,3 % de la population active).

Il revient à la ville de veiller à conserver une variété de ces catégories socio-professionnelles. Si on laissait s'exercer certaines forces, certains quartiers, comme le Faubourg Saint-Antoine, pourraient également se transformer en tertiaire. Telle pourrait être l'évolution, s'il n'y avait pas une volonté politique de maintenir l'expérience artisanale dans Paris.

En résumé les forces socio-professionnelles de la ville de Paris étaient triples : l'industrie ; les services (dont les administrations) ; l'artisanat et le commerce. Elles se réduisent aujourd'hui à deux seulement : d'une part, le tertiaire et l'administration, (avec des niveaux moyens de qualification plus élevés), et d'autre part, le commerce et l'artisanat.

QUESTION : S'agissant du vieillissement de la population, j'aurais aimé savoir si les perspectives d'allongement de la durée de vie ne vont pas compenser les effets des départs de la capitale ?

M. DUMONT : Depuis maintenant cent cinquante ans, l'espérance de vie à la naissance n'a cessé d'augmenter. Pourtant, la situation demeure une situation extrêmement paradoxale, puisque l'espérance de vie des femmes est de 80,7 ans et celle des hommes seulement de 72,5 ans (estimation INSEE 1989). J'avais du reste écrit à Mme ROUDY, alors Ministre des droits de la femme, pour lui signaler cette grande inégalité entre les femmes et les hommes mais elle ne m'a jamais répondu ; je trouve pourtant qu'il y a là, d'un point de vue masculin, une grande injustice.

D'après ce que nous pouvons savoir aujourd'hui des progrès de la médecine, tout semble laisser présager que cette espérance de vie va continuer d'augmenter, en raison du perfectionnement continu des techniques médicales et des méthodes chirurgicales, et de la rapidité des soins.

Néanmoins, il faut rester prudent et veiller, en particulier, à ne pas relâcher l'effort sanitaire mené depuis plus d'un siècle, auquel est due cette augmentation de l'espérance de vie, notamment dans les grandes villes. Si l'on n'y prenait garde, cette conquête pourrait très vite être compromise par une détérioration des conditions sanitaires imputables par exemple à des fléaux nouveaux comme le SIDA, ou à un relâchement de l'hygiène publique et des comportements individuels.

Il faut donc non seulement poursuivre l'éducation à l'hygiène, mais aussi savoir maintenir un effort permanent. L'espérance de vie à 80 ans pour les femmes n'est donc pas un acquis définitif.

S'agissant plus précisément de savoir si l'augmentation de l'espérance de vie (qui entraîne une augmentation de la population), compensera la baisse prévisible de la population âgée de Paris, la réponse est non, sans hésitation.

Même si l'espérance de vie continue à augmenter au même rythme que dans les années 80, nous assisterons à une baisse de la population de Paris. Cette baisse se constaterait quand bien même il y aura moins ou plus du tout de personnes âgées à quitter la capitale. Il est en tout cas possible que les départs diminuent, car nous avons affaire à une population plus fixée qu'elle ne l'était dans les années 70.

En tout état de cause, la population âgée de la ville de Paris est assurée de baisser sensiblement dans ses effectifs dans les années 90.

QUESTION : Vous avez évoqué un nombre de naissances annuel, de l'ordre de 30 000 à 32 000, et vous avez relativisé le poids des naissances d'enfants étrangers. Est-ce que vous tenez compte du double phénomène des naissances de non Parisiens "intra-muros" et des naissances de Parisiens "extra-muros" ?

M. DUMONT : Les chiffres de naissances que je vous ai donnés pour Paris regroupent, bien entendu, des naissances "domiciliées".

Toute naissance, en France, donnant lieu à un enregistrement au lieu de la naissance, les statistiques les plus élémentaires commencent par comptabiliser toutes les naissances enregistrées au lieu de l'enregistrement.

Mais, ensuite, l'INSEE réalise un nouveau décompte qui prend en considération le lieu de domicile des parents. C'est de cette deuxième démarche que résulte le chiffre de 32 000 qui représente donc bien les naissances "domiciliées" à Paris, c'est-à-dire les seules naissances d'enfants dont les parents habitent à Paris. Le nombre des naissances "enregistrées" est bien entendu plus élevé (environ 50 000 à Paris).

Cette différenciation entre naissances enregistrées et naissances domiciliées est extrêmement importante. Ainsi, dans le département de l'Ariège, on trouve peu de naissances enregistrées car les Ariégeois vont, en fait, accoucher à Perpignan ou à Toulouse. Il faut donc absolument distinguer les naissances enregistrées et les naissances domiciliées.

Lorsque l'on souhaite suivre rapidement les évolutions, il faut s'intéresser aux naissances enregistrées, car avant d'obtenir de l'INSEE les chiffres des naissances domiciliées, il faut attendre leur publication près de deux ans.

Mais l'usage des statistiques de naissances enregistrées n'est pas évident, non plus que leur interprétation. Ainsi, la ville de Tours s'était trouvée soudainement devant une baisse des naissances enregistrées qu'il fallait bien s'expliquer.

On s'aperçut alors tout simplement qu'une importante maternité s'était ouverte dans une commune limitrophe. Cela avait eu pour effet de modifier le lieu où les tourangelles allaient accoucher et, donc, où les naissances étaient enregistrées.

Sur un plan général, il me paraît toujours important d'utiliser les techniques des tableaux de bord en démographie. Il y a quelques années, j'avais d'ailleurs évoqué auprès du Maire la nécessité de tels tableaux de bord pour la ville de Paris : si on veut qu'ils puissent donner des résultats rapides, il faut absolument suivre les naissances enregistrées, quitte à les corriger pour tenir compte des facteurs de "dégéographisation" dus aux ouvertures ou fermetures de maternités.

QUESTION : Pouvez-vous donner des éléments sur l'évolution du taux d'activité des femmes car les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet.

M. DUMONT : Il y a là, aussi, une spécificité de la ville de Paris : le taux d'activité des femmes y est le plus important de France. Et il n'a fait que croître au cours de ces trente dernières années. Il doit être en ordre de grandeur, pratiquement à 60 % - partant d'un chiffre qui, il y a quarante ans, était autour de 35 %.

On ne peut avoir de doute sur l'évolution du taux d'activité des femmes. D'une part, il y a eu une croissance considérable de ce taux d'activité féminin à Paris, d'autre part, la ville de Paris a un taux d'activité féminin extrêmement élevé.

Mais la croissance du taux d'activité féminin à Paris s'est un petit peu ralentie à deux périodes : au moment de la crise pétrolière de 1974 et au moment du deuxième choc de 1979-1980.

Il n'empêche que si l'on regarde l'évolution des taux d'activité par sexe, on s'aperçoit que, depuis la crise de 1974, les taux d'activité féminins n'ont cessé d'augmenter, alors qu'en ce qui concerne les taux d'activité masculins, il y a eu des périodes de diminution certaines années depuis 1974, et ceci en raison de l'évolution de l'emploi.

QUESTION : Vous nous avez indiqué que, dans les années 20, il y avait à peu près 2 900 000 habitants à Paris, contre 2 millions actuellement. Est-ce que les démographes ont analysé, à cet égard, le phénomène de la récession économique et le fait que l'agglomération parisienne, en tant que berceau ou bassin d'emploi, n'a plus le même effet d'attraction ?

En clair, est-ce qu'on "monte" beaucoup moins à Paris qu'autrefois et est-ce qu'on a pu appréhender ce phénomène sur le plan démographique et statistique ?

N'est-ce pas aussi une raison de la décroissance démographique urbaine, dans les grandes villes et à Paris notamment ?

M. DUMONT : En ce qui concerne la ville de Paris, vous posez une question qui est très intéressante. Pourquoi la capitale avait-elle près de 3 millions d'habitants en 1921 ? Cela peut paraître effectivement extrêmement surprenant quand on sait qu'à l'époque, la France métropolitaine était moins peuplée qu'aujourd'hui : elle avait un peu moins de 40 millions d'habitants. Si Paris logeait 7,5 % des Français, c'est bien entendu en raison des migrations dont bénéficiait la capitale, autrement dit d'un solde migratoire positif. Des Français surtout, des étrangers également sont venus s'installer à Paris.

Pour quelles raisons ?

Ils ne venaient pas habiter à Paris pour des raisons très originales ; ils venaient s'y installer pour ce que sont, toujours, les raisons politiques et économiques fondamentales des phénomènes migratoires.

Lorsqu'on regarde l'histoire du monde, c'est souvent l'histoire de migrations ; dès la Bible, sont citées des migrations qui ont joué un rôle considérable sur l'évolution du monde : d'abord celle d'Abraham, qui est venu s'installer en Israël ; celle des Juifs fuyant l'Égypte. Et on pourrait évidemment, au fil des siècles, continuer à citer ainsi de nombreuses migrations.

Des hommes venaient à Paris au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle pour des raisons politiques ou économiques.

Exemple de motif économique : ces maçons creusois qui ont largement contribué à construire la ville de Paris. Le département de la Creuse est un pays dont les richesses naturelles, compte tenu des conditions d'exploitation agricole connues à l'époque, étaient beaucoup plus limitées que celles d'autres régions françaises. Les Creusois avaient besoin de ressources matérielles pour subvenir aux nécessités de leurs familles. Pour cela, il fallait aller là où on avait des chances de trouver un emploi, de trouver un métier et de percevoir un revenu. C'est donc tout naturellement qu'un certain nombre de Français, mal nourris sur la terre où ils habitaient, sont venus à Paris pour chercher un niveau de vie supérieur. C'est pour la même raison qu'un certain nombre d'Africains viennent aujourd'hui en France chercher un métier.

A cette raison économique de l'immigration à Paris, s'ajoute une raison politique. Les gouvernements de l'époque ont décidé la réalisation de nombreuses infrastructures, qu'ils ont choisi de localiser à Paris. Supposons qu'une Bourse du Commerce ait été installée à Guéret ; cela peut paraître complètement aberrant ; pourtant aujourd'hui, avec tous les instruments de télécommunication, rien n'empêche d'avoir la Bourse du Commerce à Guéret ou sur le plateau de Millevaches.

Ces choix politiques ont été symbolisés par le titre d'un livre, paru en 1947, "Paris et le désert français". Ce livre commence par une phrase d'Alexis de Tocqueville, qui se résume ainsi : avant la Fronde, la France est la France ; après la Fronde, la France, c'est Paris. Cette phrase souligne la volonté de centralisation, cette volonté politique que l'on constate par exemple en regardant le réseau des voies ferrées qui passent ou mènent à Paris.

Pourquoi la population parisienne a-t-elle ensuite diminué ?

Essentiellement en raison de l'amélioration de la qualité de la vie, de la "décohabitation", c'est-à-dire de la diminution du nombre d'habitants par logement. Pour améliorer son logement, il faut déménager, et c'est rarement à Paris qu'on trouve un appartement plus grand. Donc le solde migratoire négatif de la ville de Paris correspond au souci de personnes habitant à Paris de trouver des logements plus spacieux.

On le constate tout particulièrement quand on regarde la pyramide des âges à Paris, pour les moins de 20 ans. On voit nettement que la tranche des 0 à 3 ans à Paris est encore relativement importante. Il y a un certain nombre de bébés qui naissent à Paris et les parents y restent les premières années. Puis après, avec les besoins de l'adolescent, on voit se restreindre cette pyramide des âges très rapidement, parce que les parents quittent Paris pour trouver des lieux d'habitation plus vastes et plus commodes.

La raison fondamentale de la diminution de la population des zones urbaines est, en définitive, l'amélioration de la qualité du logement.

D'où la difficulté pour les responsables des grandes villes de conserver, quand même, une variété de population, une diversité professionnelle et une diversité sociale. D'où aussi la nécessité de corriger autant que possible cette tendance parce que, toutes choses égales par ailleurs, si l'on prolongeait cette évolution en développant une sorte de scénario de l'inacceptable, on arriverait à faire de Paris une ville-musée, une ville-ambassade ou une ville-bureau. Une ville qui serait sans enfants, sans crèches, sans écoles maternelles, une ville qui, en définitive, n'aurait plus de vie.

QUESTION : Vous avez évoqué tout à l'heure, sur Paris, l'analyse par quartier. La démographie peut-elle apporter une aide pour la définition des réseaux de transports ?

M. DUMONT : La réponse à votre question est évidemment oui. La démographie est un outil essentiel pour tous les projets d'équipement, à condition de bien l'utiliser. Voici d'ailleurs un contre-exemple qui met en évidence l'intérêt de la question.

Reprenez simplement les articles concernant la ligne A du R.E.R.. Au début des années 70, tous les experts pensaient que le grand inconvénient de la ligne A du R.E.R., c'était qu'elle risquait de ne pas être assez fréquentée. Vous savez ce qu'il en est advenu.

Il faut un peu de bon sens, et ne pas s'enfermer dans des raisonnements par trop théoriques. Donc, il est évident que la connaissance démographique est un outil essentiel dans tout choix d'équipement.

L'instrument démographique est insuffisamment utilisé aujourd'hui et insuffisamment connu. Quand vous décidez un investissement, vous engagez des dépenses de fonctionnement sur un certain nombre d'années ; c'est vrai pour les transports, c'est vrai pour les piscines, pour un stade, c'est vrai pour tout type d'équipement.

Il faut prévoir la population utilisatrice. Bien entendu, l'état civil et le recensement ne sont pas des éléments suffisants. Cela suppose de faire des études complémentaires, et cela est parfois coûteux et difficile, mais indispensable.

Prenons l'exemple d'une étude qui vient d'être faite sur l'évolution des besoins en collèges dans le Val-de-Marne. C'est très problématique pour ce département, parce qu'il a financé l'ouverture de collèges dans certaines communes dont la population scolaire des 12 à 16 ans va augmenter, alors que dans d'autres communes cette tranche d'âge va se raréfier énormément. On se trouve donc face à la nécessité de faire des économies de gestion sur certains collèges pour déplacer les dépenses sur d'autres qui, au contraire, sont à développer. D'où la nécessité de bien connaître ces évolutions. Si on n'arrive pas à déplacer des dépenses moins utiles sur des dépenses plus utiles, on risque d'assister à une explosion des budgets des collectivités locales.

Il est indispensable que, à côté des différents tableaux de bord utiles à sa gestion (notamment en matière financière), une commune essaie d'affiner des tableaux de bord démographiques, d'abord avec les éléments qui existent, et ensuite en les peaufinant avec des éléments complémentaires. Ces tableaux de bord peuvent être, en effet, des outils extrêmement précieux pour les décisions d'équipement ou d'investissement des collectivités publiques.

QUESTION : Vous avez parlé de l'avancée du monde des célibataires, des veufs et des divorcés. Cette évolution est-elle générale dans la capitale, ou est-ce qu'on l'a constatée particulièrement dans certains arrondissements ?

M. DUMONT : Cette évolution est mesurée à travers des chiffres déjà anciens, ceux de 1982. Elle est un peu divergente selon la composition des populations. D'abord elle concerne plus la population de nationalité française que celle de nationalité étrangère. Ce qui veut dire qu'elle se constate surtout dans les arrondissements où la population étrangère est moins présente.

Malgré tout, c'est une tendance dont il est difficile de prévoir l'évolution pour les années futures.

En effet, nous constatons des évolutions extrêmement divergentes dans les comportements familiaux. Ainsi, en 1972 et 1986, nous avons enregistré une baisse considérable du nombre des mariages, d'environ 25 % en 15 ans (soit un rythme annuel moyen de - 3,2 %).

En maniant le paradoxe, j'aurais tendance à dire que cette baisse des mariages, tout compte fait, n'a pas été très élevée. En effet, certaines dispositions réglementaires ou fiscales font qu'un jeune couple, en agent économique intelligent, n'a parfois pas tellement intérêt à se marier. Compte tenu de ces cas de pénalisation financière et sociale liée au mariage, on peut considérer, que l'existence de près de 265 000 mariages en 1987 constitue presque une source d'étonnement.

L'analyse de la situation, ces deux dernières années, confirme bien que le mariage répond à des besoins autres que purement économiques, en fait à des raisons humaines, de l'ordre de l'affectivité et de la psychologie. L'institution n'a pas disparu de la planète, malgré les courants d'opinions parfois fort anciens, dépréciant la valeur du mariage.

Pour s'en convaincre, il suffit de relire Karl Marx ou Léon Blum, et de constater que nombreux étaient ceux pour qui l'évolution du monde allait vers le collectivisme. Pourtant, les prévisions et postulats sur ce que devaient devenir les modes de vie, les rapports familiaux ou entre groupes sociaux, ne se sont pas vérifiés.

Non plus que les prédictions de nombreuses littératures annonçant la disparition des structures familiales : le cadavre de la famille a continué à bouger. Il paraît même se réveiller au point que nos journalistes, toujours à l'affût des évolutions, auront peut-être à nous parler d'une reprise spectaculaire des mariages : leur nombre a augmenté de 2,2 % entre 1987 et 1988 (c'est la première fois depuis 15 ans) et va également s'accroître de 3,6 % de 1988 à 1989.

Mais pour demeurer objectif, il faut reconnaître que cette augmentation des mariages depuis 1987 reste relativement faible par rapport à ce qu'était l'indice de nuptialité dans les années 60.

On peut pourtant considérer que l'évolution française, comme la suédoise, a vraisemblablement atteint un niveau maximum de comportement en situation isolée. Mais le chiffre des personnes isolées reste extrêmement important.

En définitive, l'indice de nuptialité pour 1989 va se situer aux alentours de 0,56 %. Cela signifie que 44 % des Françaises et des Français resteraient toute leur vie célibataire si les femmes adoptaient, à tous les âges de leur vie, le même comportement. N'oublions pas, toutefois, que nous partons d'un indice le plus bas jamais enregistré en France, de 0,52 % en 1987.

Pour répondre plus complètement à votre question sur l'évolution de la solitude selon les quartiers, je dois dire que nous n'avons pas d'éléments assez fins. Le phénomène est très lié aux structures de population respectives des différents arrondissements. Les arrondissements à forte population commerciale, artisanale, ou étrangère connaissent moins de situations d'isolement que les autres.

Ainsi, les arrondissements du centre de "l'escargot" sont ceux où il y a le plus de personnes vivant isolément et le moins d'enfants, alors que les arrondissements périphériques ont un pourcentage plus faible de personnes seules.

ANNEXES

- ANNEXE N°1** : Evolution de la population totale de Paris
par arrondissement (1968 - 1975 - 1982)
- ANNEXE N°2** : Evolution de la population active de Paris,
de la Région Ile-de-France et de la France
selon les catégories socio-professionnelles
(1962 - 1968 - 1975 - 1982)
- ANNEXE N°3** : Les étrangers dans la population parisienne (1982)
- ANNEXE N°4** : Evolution de la taille des ménages à Paris
(1962 - 1975 - 1982)
- ANNEXE N°5** : Composition par âge de la population parisienne
de 1954 à 1982
- ANNEXE N°6** : La natalité à Paris
- ANNEXE N°7** : Qui accouche où ?
- ANNEXE N°8** : Les mesures prises par la Mairie de Paris
en faveur des familles nombreuses

EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE
(sans double compte)
PAR ARRONDISSEMENT - 1968 - 1975 - 1982

Arrondissements	1968	1975	1982	Evolution en %	
				1968-1975	1975-1982
1er	32 343	22 793	18 509	- 29,6	- 18,8
2ème	35 593	26 328	21 203	- 26,0	- 19,5
3ème	56 190	41 706	36 094	- 25,8	- 13,5
4ème	53 983	40 466	33 990	- 25,0	- 16,0
5ème	83 071	67 668	62 173	- 18,5	- 8,1
6ème	70 765	56 331	48 905	- 20,4	- 13,2
7ème	87 214	74 250	67 461	- 14,9	- 9,1
8ème	67 454	52 999	46 403	- 21,4	- 12,4
9ème	84 892	70 270	64 134	- 17,2	- 8,7
10ème	113 734	94 046	86 970	- 17,3	- 7,5
11ème	179 613	159 317	146 931	- 11,3	- 7,8
12ème	156 176	140 900	138 015	- 9,8	- 2,0
13ème	158 524	163 313	170 818	+ 3,0	+ 4,6
14ème	166 985	149 137	138 596	- 10,7	- 7,1
15ème	242 506	231 301	225 596	- 4,6	- 2,5
16ème	214 203	193 590	179 446	- 9,6	- 7,3
17ème	210 196	186 293	169 513	- 11,4	- 9,0
18ème	236 735	208 970	186 866	- 11,7	- 10,6
19ème	147 332	144 357	162 649	- 2,0	+ 12,7
20ème	189 125	175 795	171 971	- 7,0	- 2,2
PARIS	2 586 634	2 299 830	2 176 243	- 11,1	- 5,4

Source : INSEE, dénombrement.

ANNEXE N° 2

**EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE
SELON LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES**

(ancienne nomenclature)

1962-1982 Paris, Ile-de-France, France

PARIS	1 9 8 2		1 9 7 5		1 9 6 8		1 9 6 2		Evolutions en %			
	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	75-82	68-75	62-68	62-82
Agriculteurs - Salariés agricoles	1 500	0,1	1 015	-	1 403	0,1	1 627	0,1	+47,8	-27,7	-13,8	- 7,8
Patrons de l'industrie et du commerce	73 320	6,6	86 315	7,2	121 573	8,9	145 306	9,7	-15,1	-29,0	-16,3	- 49,5
Professions libérales et cadres supérieurs	209 640	18,8	189 830	15,8	149 642	11,0	144 228	9,6	+ 3,9	+26,9	+ 3,8	+ 44,7
Cadres moyens	195 520	17,6	199 070	16,5	206 787	15,2	195 180	13,0	- 1,8	- 3,7	+ 5,9	+ 0,2
Employés	267 420	24,1	291 815	24,2	309 712	22,8	347 776	23,2	- 8,4	- 5,8	-10,9	- 23,1
Ouvriers	218 920	19,7	267 010	22,2	357 987	26,3	426 466	28,5	-18,0	-25,4	-16,1	- 48,7
Personnels de service	112 540	10,1	134 295	11,1	173 404	12,8	190 845	12,7	-16,2	-22,6	- 9,1	- 41,0
Autres actifs	31 640	2,9	35 325	2,9	39 111	2,9	47 318	3,2	-10,4	- 9,7	-17,3	- 33,1
TOTAL	1 109 500	100,0	1 201 675	100,0	1 359 619	100,0	1 498 746	100,0	- 7,9	-11,4	- 9,3	- 26,0

REGION ILE-DE-FRANCE

Agriculteurs - Salariés agricoles	30 240	0,6	35 660	0,7	50 508	1,1	62 124	1,5	-15,2	-29,4	-18,7	- 51,3
Patrons de l'industrie et du commerce	272 120	5,5	280 790	5,8	339 108	7,7	362 672	8,9	- 3,1	-17,2	- 6,5	- 25,0
Professions libérales et cadres supérieurs	634 500	12,9	544 590	11,3	386 948	8,8	299 951	7,4	+16,5	+16,9	+29,0	+111,5
Cadres moyens	879 100	17,8	812 750	16,9	629 920	14,3	502 209	12,4	+ 8,2	+29,0	+25,4	+ 75,0
Employés	1 300 720	26,4	1 152 505	24,0	961 384	21,9	842 928	20,8	+12,9	+19,9	+14,1	+ 54,3
Ouvriers	1 333 100	27,0	1 508 970	31,4	1 549 008	35,2	1 524 552	37,6	-11,7	- 2,6	+ 1,7	- 12,6
Personnels de service	371 760	7,5	355 620	7,4	372 312	8,5	349 798	8,6	+ 4,5	- 4,5	+ 6,4	+ 6,3
Autres actifs	108 760	2,2	112 920	2,4	107 288	2,4	112 559	2,8	- 3,7	+ 5,2	- 4,7	- 3,4
TOTAL	4 930 300	100,0	4 803 805	100,0	4 397 364	100,0	4 056 793	100,0	+ 2,6	+ 9,2	+ 8,4	+ 21,5

FRANCE

Agriculteurs - Salariés agricoles	1 752 200	7,4	2 026 345	9,3	3 048 368	14,9	3 870 760	20,1	-13,5	-33,5	-21,2	- 54,7
Patrons de l'industrie et du commerce	1 736 940	7,4	1 708 925	7,8	1 955 468	9,6	2 044 667	10,6	+ 1,6	-12,6	- 4,4	- 15,1
Professions libérales et cadres supérieurs	1 809 840	7,7	1 459 285	6,7	994 716	4,9	765 938	4,0	+24,0	+46,7	+29,9	+136,3
Cadres moyens	3 254 400	13,8	2 764 950	12,7	2 005 732	9,8	1 501 287	7,8	+17,7	+37,9	+33,6	+116,8
Employés	4 676 500	19,9	3 840 700	17,6	2 995 828	14,7	2 396 418	12,4	+21,8	+28,2	+25,0	+ 95,1
Ouvriers	8 266 120	35,1	8 207 165	37,7	7 705 752	37,8	7 060 790	36,7	+ 0,7	+ 6,5	+ 9,1	+ 17,1
Personnels de service	1 531 480	6,5	1 243 490	5,7	1 166 252	5,7	1 047 312	5,4	+23,2	+ 6,6	+11,4	+ 46,7
Autres actifs	497 640	2,1	524 000	2,4	525 860	2,6	564 023	2,9	- 5,0	- 0,4	- 6,8	- 11,8
TOTAL	23 525 120	100,0	21 774 860	100,0	20 397 976	100,0	19 251 195	100,0	+ 8,0	+ 6,8	+ 6,0	+ 22,2

Source : INSEE, recensement de la population, sondage au 1/20ème pour 1982.

LES ETRANGERS DANS LA POPULATION PARISIENNE (1982)

	Français		Dont						Ensemble			
		%	Etrangers	%	CEE (sauf Italiens)	%	Espagnols Portugais	%	Algériens Marocains Tunisiens	%		%
Population totale :	1 815 080	83,4	361 572	16,6	19 472	0,9	88 500	4,1	107 488	4,9	2 176 652	100
. Hommes	800 996	79,5	207 180	20,5	9 076	0,9	42 712	4,2	73 384	7,3	1 008 176	100
. Femmes	1 014 084	86,8	154 392	13,2	10 396	0,9	45 788	3,9	34 104	2,9	1 168 476	100
. Moins de 15 ans	230 044	78,6	62 600	21,4	1 372	0,5	18 424	6,3	21 760	7,4	292 644	100
. Plus de 65 ans	349 128	94,1	22 004	5,9	2 352	0,6	3 292	0,9	3 876	1,0	371 132	100
Ménages :	932 888	85,0	164 564	15,0	11 248	1,0	35 372	3,2	52 056	4,7	1 097 452	100
. 1 personne	461 856	87,3	66 940	12,7	6 420	1,2	8 556	1,6	24 680	4,7	528 796	100
. 2 personnes	263 676	86,5	41 048	13,5	2 896	1,0	8 524	2,8	11 484	3,8	304 724	100
. 3 personnes	109 492	81,8	24 320	18,2	1 008	0,8	8 404	6,3	5 688	4,3	133 812	100
. 4 personnes	67 128	78,0	18 928	22,0	656	0,8	7 440	8,6	4 480	5,2	86 056	100
. 5 personnes	22 000	73,7	7 856	26,3	188	0,6	1 964	6,6	3 012	10,1	29 856	100
. 6 personnes et +	8 736	61,5	5 472	38,5	80	0,6	484	3,4	2 712	19,1	14 208	100
Familles :	424 560	83,2	86 024	16,8	4 614	0,8	25 880	5,1	22 232	4,4	510 584	100
. sans enfant	269 804	87,5	38 436	12,5	2 700	0,9	9 496	3,1	8 696	2,8	308 240	100
. avec 1 enfant	90 044	79,7	22 948	20,3	784	0,7	8 564	7,6	5 148	4,6	112 992	100
. avec 2 enfants	49 326	75,4	16 040	24,6	540	0,8	6 392	9,8	3 916	6,0	65 276	100
. avec 3 enfants	12 500	68,0	5 872	32,0	112	0,6	1 248	6,8	2 744	14,9	18 372	100
. avec 4 enfants	2 312	56,5	1 780	43,5	28	0,7	156	3,8	1 088	26,6	4 092	100
. avec 5 enfants et +	664	41,2	948	58,8	0	0,0	24	1,5	640	39,7	1 612	100
Actifs :	913 200	81,6	192 544	17,4	10 504	0,9	54 572	4,9	56 968	5,2	1 105 744	100
. Personnels des services directs aux particuliers	47 136	56,9	35 676	43,1	652	0,8	20 316	24,5	6 908	8,3	82 812	100
. Ouvriers qualifiés	73 436	64,3	40 768	35,7	576	0,5	12 696	11,1	14 520	12,7	114 204	100
. Ouvriers non qualifiés	35 004	43,3	45 808	56,7	264	0,3	12 324	15,3	17 836	22,1	80 812	100
. Ayant un emploi	846 572	83,3	170 176	16,7	9 796	1,0	51 860	5,1	48 776	4,8	1 016 748	100
. Chômeurs	66 628	74,9	22 368	25,1	708	0,8	2 712	3,0	8 192	9,2	88 996	100
Résidences principales :	932 888	85,0	164 564	15,0	11 248	1,0	35 372	3,2	52 056	4,7	1 097 452	100
. Construites avant 1948	659 040	83,4	130 760	16,6	résultats non disponibles					789 800	100	
. Sans WC ni inst. sanit.	104 356	65,1	56 024	34,9						160 380	100	
. Surpeuplement accentué	24 300	44,9	29 864	55,1						54 164	100	
. Logements sociaux	113 984	91,1	11 196	8,9						125 180	100	

Source : INSEE, recensement de la population 1982, sondage au 1/4.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES - 1962 - 1982 - PARIS

	1962	1975	1982	Evolution en %	
				1975-1982	1962-1982
Ménages de 1 personne	417 006	487 560	528 796	+ 8,5	+ 26,8
. Dont moins de 65 ans - hommes	126 210	148 820	172 324	+ 15,8	+ 36,5
- femmes	160 774	163 835	185 420	+ 13,2	+ 15,3
. Dont plus de 65 ans - hommes	21 375	32 570	31 700	- 0,7	+ 48,3
- femmes	108 647	142 335	139 352	- 2,1	+ 28,3
Ménages de 2 personnes	376 426	328 350	304 724	- 7,2	- 19,0
. Dont couples moins de 35 ans (*)		57 655	58 676	+ 1,8	
. Dont couples 35 à 64 ans (*)		100 725	93 196	- 7,5	
. Dont couples 65 ans et plus (*)		80 350	73 428	- 8,6	
Ménages de 3 personnes	199 247	154 885	133 812	- 13,6	- 32,8
. Dont couples avec 1 enfant		108 030	94 808	- 12,2	
Ménages de 4 personnes	109 260	86 920	86 056	- 1,0	- 21,2
. Dont couples avec 2 enfants		66 660	70 324	+ 5,5	
Ménages de 5 personnes	50 397	32 395	29 856	- 7,8	- 40,8
. Dont couples avec 3 enfants		21 715	22 232	+ 2,4	
Ménages de 6 personnes ou plus	40 166	19 010	14 208	- 25,3	- 64,6
. Dont couples avec 4 enfants ou plus		10 430	8 196	- 21,4	
ENSEMBLE DES MENAGES	1 192 502	1 109 120	1 097 452	- 1,1	- 8,0

(*) : âge du chef de ménage

Source : INSEE : Recensements de la population
Sondage au 1/4 1982

COMPOSITION PAR AGE DE LA POPULATION DE 1954 A 1982 - PARIS -

Age	1954	1962	1968	1975	1982	Evolution en %					
						54-62	62-68	68-75	75-82	54-82	62-82
0 - 4	156 784	129 722	115 956	101 715	95 956	- 17,3	- 10,6	- 12,3	- 5,7	- 38,8	- 26,0
5 - 9	175 316	138 988	120 036	101 915	98 272	- 20,7	- 13,6	- 15,1	- 3,6	- 43,9	- 29,3
10 - 14	124 826	159 278	118 556	100 175	98 416	+ 27,6	- 25,6	- 15,5	- 1,8	- 21,2	- 38,2
0 - 14	456 926	427 988	354 548	303 805	292 644	- 6,3	- 17,2	- 14,3	- 3,7	+ 36,0	- 31,6
15 - 19	140 147	173 296	156 928	121 320	111 004	+ 23,7	- 9,4	- 22,7	- 8,5	- 20,8	- 35,9
20 - 24	214 152	207 831	255 684	212 590	195 164	- 3,0	+ 23,0	- 16,9	- 8,2	- 8,9	- 6,1
15 - 24	354 299	381 127	412 612	333 910	306 168	+ 7,6	+ 8,3	- 19,1	- 8,3	- 13,6	- 19,7
25 - 29	241 675	225 735	206 354	250 590	215 924	- 6,6	- 8,6	+ 21,4	- 13,8	- 10,7	- 4,3
30 - 34	239 910	211 016	176 656	165 495	205 404	- 12,0	+ 16,3	- 6,3	+ 24,1	- 14,4	- 2,7
25 - 34	481 585	436 751	383 020	416 085	421 328	- 9,3	- 12,3	+ 8,6	+ 1,3	- 12,5	- 3,5
35 - 39	149 166	198 616	169 472	137 820	165 072	+ 33,3	- 14,7	- 18,7	+ 19,8	+ 10,7	- 16,9
40 - 44	237 084	181 841	169 712	138 435	125 008	+ 23,3	- 6,7	- 18,4	- 9,7	- 47,3	- 31,3
45 - 49	249 840	161 544	170 632	147 265	122 596	- 35,3	+ 5,6	- 13,7	- 16,8	- 50,9	- 24,1
50 - 54	242 693	222 433	129 176	155 335	131 232	- 8,3	- 41,9	+ 20,3	- 15,5	- 45,9	- 41,0
55 - 59	204 848	218 128	187 820	112 035	130 596	+ 6,5	- 13,9	- 40,3	+ 16,6	- 36,2	- 40,1
35 - 59	1 083 631	982 562	826 812	690 890	674 504	- 9,3	- 15,9	- 16,4	- 2,4	- 37,8	- 31,4
60 - 64	159 542	192 676	184 104	137 675	110 876	+ 20,8	- 4,4	- 25,2	- 19,5	- 30,5	- 42,5
65 - 69	127 136	142 522	152 284	134 470	83 836	+ 12,1	+ 6,8	- 11,7	- 37,7	- 34,1	- 41,2
70 - 74	89 068	103 285	111 196	114 325	105 524	+ 16,0	+ 7,7	+ 2,8	- 10,3	+ 15,1	- 0,7
60 - 74	375 746	438 483	447 584	386 470	297 236	+ 16,7	+ 2,1	- 13,7	- 23,1	- 20,9	- 32,2
75 - 79	55 921	71 177	76 024	82 190	85 644	+ 27,3	+ 6,8	+ 8,1	+ 4,2	+ 53,2	+ 20,3
80 et +	40 665	60 723	73 132	83 595	99 128	+ 49,3	+ 20,4	+ 14,3	+ 18,6	+ 143,8	+ 63,2
75 et +	96 586	131 900	149 156	165 785	184 772	+ 36,6	+ 13,1	+ 11,1	+ 11,5	+ 91,3	+ 40,1
TOTAL	2 848 773	2 798 811	2 573 732	2 296 945	2 176 652	- 1,8	- 8,0	- 10,8	- 5,2	- 23,6	- 22,2

Source : INSEE, recensement de la population, sondage au 1/4 pour 1982

L A N A T A L I T E

Elle reste stable à Paris depuis une dizaine d'années, avec des taux restant supérieurs à ceux de la France, mais inférieurs à ceux de l'Ile-de-France.

Année	Taux pour 100 000 habitants			
	PARIS	Ile-de-France	France	Indice Paris/France
1985	15,1	15,6	13,9	1,09
1986	15,4	16,-	14,1	1,09
1987	15,3	15,9	13,8	1,11

L E S N A I S S A N C E S

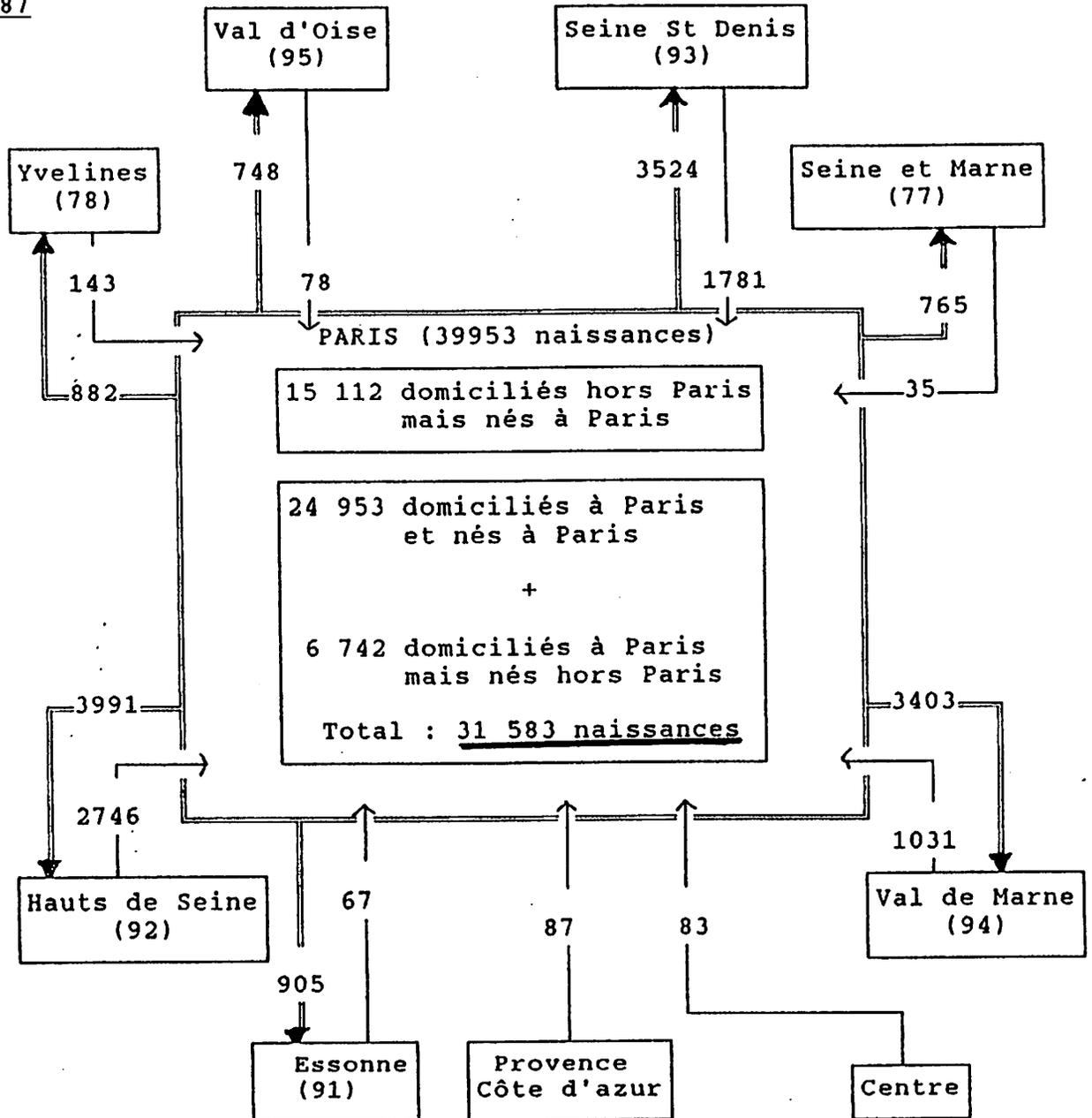
Le nombre de naissances évolue peu :

N A I S S A N C E S D O M I C I L I E E S A P A R I S							
Année	1975	1980	1985	1986	1987	1988	1989
Source INSEE	31161	32441	32221	32092	31583	31925	
CS 8j reçus		30476	30386	30100	29960	30224	29576

QUI ACCOUCHE OU ?

Source : SESI-STD Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale

Année 1987



┌───┐ nombre de naissances à Paris domiciliées dans un autre département (ou région).

└───┘ nombre de naissance dans un autre département (ou région) domiciliées à Paris.

ANNEXE N°8

**LES MESURES PRISES PAR LA MAIRIE DE PARIS
EN FAVEUR DES FAMILLES NOMBREUSES**

1 - L'allocation de Congé Parental d'Education et l'Allocation Parentale d'Education-Logement

La première mesure adoptée par le Conseil de Paris pour donner aux familles nombreuses les moyens de leur épanouissement a été l'Allocation de Congé Parental d'Education, versée à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant aux pères et mères de famille ayant choisi de se consacrer, au foyer, à l'éducation de leur enfant. Disposition significative qui entendait donner aux parents la liberté de choisir le mode d'éducation de leur enfant.

Cette allocation, créée le 23 juin 1980, a été largement développée au cours des années suivantes. C'est ainsi que son montant, fixé à 1 700 F par mois le 25 octobre 1982, est passé à 2 000 F par mois le 26 novembre 1984, tandis que sa durée de versement, limitée initialement à 12 mois, et portée à 24 mois le 25 octobre 1982, a été étendue à 30 mois à dater du 25 mars 1985.

Ce ne sont pas moins de 14 180 familles qui ont bénéficié de cette mesure depuis sa création. 196 543 allocations ont été versées depuis 1983, ce qui a représenté une dépense de 361 340 000 F.

Si, en 1987, la création au niveau national de l'Allocation Parentale d'Education, inspirée de l'Allocation de Congé Parental d'Education parisienne, a naturellement entraîné la suppression de cette dernière, en revanche, pour aider les familles à supporter les frais supplémentaires de logement à l'arrivée d'un troisième enfant, le Conseil de Paris a institué le 25 mai 1987 l'Allocation Parentale d'Education Logement. Elle est attribuée aux bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education versée par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond à la prise en charge des frais de logement dans la limite de 3 600 F par semestre. 1 092 familles ont pu bénéficier de cette allocation dès 1987. Les dépenses se sont élevées à 2 706 940 F.

2 - La carte "Paris-Famille"

La carte "Paris-Famille" a été créée le 23 novembre 1987. Attribuée aux familles parisiennes ayant au moins trois enfants à charge, ou un enfant gravement handicapé, cette carte offre à ses titulaires un crédit annuel de 2 000 F permettant le remboursement, selon leur choix, de dépenses effectuées pour les transports, les cantines scolaires, la garde des enfants, les activités pour les jeunes, et différentes activités culturelles. Elle autorise en outre l'accès gratuit des musées de la Ville de Paris et des parcs et jardins municipaux et donne une priorité d'admission dans les halte-garderies et les cantines scolaires.

La carte "Paris-Famille" ouvre droit, par ailleurs, sous certaines conditions, à deux autres avantages.

Ses titulaires peuvent, en effet, bénéficier de l'aide au logement des familles nombreuses, créée par le Conseil de Paris le 25 mai 1987 en faveur des familles de 4 enfants et plus, et étendue aux familles de 3 enfants le 23 novembre 1987.

Le montant de cette aide est égal aux charges nettes de logement supportées, dans la limite de 800 F par mois pour les familles de 3 enfants, et de 1 050 F, pour 4 enfants. Au delà de 4 enfants le montant de l'aide est majoré de 250 F par mois par enfant supplémentaire à charge.

Les bénéficiaires sont les familles qui consacrent 20 % au moins de leurs ressources au paiement de leurs charges de logement, dont le montant mensuel ne doit pas dépasser 10 000 F. Cependant, il existe une allocation à mi-taux pour les familles qui consacrent entre 18 et 20 % de leur revenu à se loger.

3 - Les avantages tarifaires en matière d'électricité

Les titulaires de la carte "Paris-Famille" peuvent également obtenir une déduction annuelle de 1 800 F sur leurs factures d'électricité, lorsque leur imposition sur le revenu est inférieure à 10 000 F, ce plafond étant relevé de 5 000 F par enfant supplémentaire au delà du troisième.

4 - La prime de déménagement

La volonté de faciliter l'accueil de l'enfant dans la cité a conduit le Conseil de Paris à instituer, le 25 octobre 1982, une prime de déménagement d'un montant de 10 000 F accordée, sous certaines conditions de ressources, aux familles nombreuses parisiennes déménageant dans Paris à l'occasion d'une nouvelle naissance pour occuper un logement plus grand. L'octroi de cette prestation a été étendu, en novembre 1987, aux familles qui agrandissent leur logement sans déménager, grâce à l'ajout d'une ou deux pièces supplémentaires ; le délai au cours duquel doit avoir lieu le déménagement a été porté de 12 à 24 mois après la naissance de l'enfant ouvrant droit à la prime.